



Histoire

Cycle 3

Guide du maître



Auteur et coordinateur d'ouvrage

Françoise Changeux-Claus

Inspectrice d'Académie,
Inspectrice pédagogique
régionale d'histoire-géographie

Auteurs

Christian Fleury

Conseiller pédagogique

Henriette Humbert

Conseillère pédagogique

Olivier Szwaja

Professeur d'histoire-géographie en IUFM

EXTRAIT

Téléchargez des extraits de ce guide sur
www.histoire.odysseo.magnard.fr



MAGNARD

www.histoire.odysseo.magnard.fr

8 Saint Louis et le pouvoir du roi

(p. 55 à 60)

1 Quelques données utiles pour le maître

En trois siècles, les Capétiens renforcent considérablement leur pouvoir. Le long règne de Louis IX (1226-1270) apparaît comme l'apogée de la royauté féodale. Celui qui deviendra saint Louis incarne de manière exemplaire l'idéal du roi chrétien.

1. Les atouts de la dynastie capétienne

Le sacre donne aux Capétiens une légitimité qui rend leur pouvoir bien supérieur à celui de tout autre seigneur du royaume. Le roi sacré est un véritable intermédiaire entre Dieu, qui l'investit de son autorité, et ses sujets. Si le sacre existe dès les Carolingiens, ce sont les Capétiens qui en codifient peu à peu le rituel (DOC. 5 p. 58). L'ordo dit de saint Louis est daté des années 1220-1230. Il s'agit d'un recueil de prières, d'hymnes et d'instructions pour le déroulement de la cérémonie. Le sacre, sauf exception, a lieu à Reims, la ville du baptême de Clovis. Comme les rois bibliques, le roi de France est oint d'huile sainte, symbole de l'élection divine. La légende lie cette onction au miracle de la Sainte Ampoule (CHAPITRE 7).

Le roi sacré est un roi thaumaturge : comme le Christ, il fait des miracles, guérit les malades des écrouelles.

Des règles coutumières permettent de consolider la dynastie : la **règle de primogéniture** assure la couronne au fils aîné. Le « miracle capétien » donne durant trois siècles un fils au roi régnant. Cette règle se superpose au principe de l'**élection** du roi par les grands du royaume. Aussi, pour éviter toute crise de succession, les premiers Capétiens, d'Hugues Capet à Philippe Auguste, associent leur fils aîné à leur pouvoir en le faisant élire, couronner, voire sacrer de leur vivant. La couronne se transmet ainsi héréditairement. Au

13^e siècle, saint Louis dispose d'une légitimité bien installée.

2. L'action des rois pour s'imposer

Les rois **agrandissent** à partir du 12^e siècle le **domaine royal** par une politique de mariages et de rachat de terres. Ainsi, Louis IX achète le comté de Mâcon.

La **guerre** est un autre moyen d'agir.

Le père de saint Louis, Louis VIII, durant son court règne de 1223 à 1226, voit dans la croisade contre les Albigeois, les hérétiques cathares, une occasion d'annexer le **Languedoc**. Il s'empare également dans un autre contexte du Poitou. Saint Louis parachève ces annexions (DOC. 4 p. 57). Dès les années 1240, il peut étendre son influence vers la Méditerranée. Les croisades comme l'essor du commerce le poussent à créer une ville portuaire entièrement nouvelle, **Aigues-Mortes**. Dès 1248, il embarque d'Aigues-Mortes pour la croisade en Égypte. Plus tard, il entreprend des travaux de fortifications pour protéger marchands et pèlerins de Terre sainte. Il fait ériger la tour Constance qui sert à la fois de phare et d'amer. Les remparts ne seront achevés que sous Philippe le Bel.

Le développement de la royauté est lié à la **lutte contre les féodaux**. Le roi, suzerain des suzerains, se place théoriquement au sommet de la pyramide féodo-vassalique et tous ses vassaux

lui doivent l'hommage. Mais cette autorité est souvent contestée. Le début du règne de saint Louis est marqué par sa minorité et la régence de sa mère, Blanche de Castille. Certains grands vassaux forment alors une coalition féodale pour s'imposer face à la couronne mais finalement, dans les années 1230-1240, la monarchie l'emporte, des fiefs sont confisqués, la noblesse se soumet.

Certains grands vassaux du roi de France sont des souverains étrangers, comme les Plantagenêts, rois d'Angleterre. En 1258, saint Louis conclut la paix avec le roi d'Angleterre : de la Normandie au Poitou, de nombreuses terres rejoignent le giron capétien. Si Louis IX laisse aux Anglais leurs possessions du Sud-Ouest, il exige qu'ils lui rendent l'hommage pour ces fiefs situés dans le royaume de France.

Louis IX souhaite étendre l'autorité royale et tenir le pays. Il renforce pour cela l'**administration** qu'il hérite de ses prédécesseurs. De la cour est née le conseil du roi, le parlement, la **chambre des comptes**... Ces organes du pouvoir central comme le trésor royal se fixent à Paris qui devient à terme la capitale des Capétiens.

Au niveau local, les représentants du pouvoir royal sont les **baillis** dans le nord et les **sénéchaux** dans le sud, créés par **Philippe Auguste** en 1184. Ils sont chargés de faire appliquer les décisions royales dans les domaines de la justice, des finances. Ils incarnent la plénitude des fonctions royales dans leur circonscription. Leur rôle est limité au domaine royal mais celui-ci est de plus en plus étendu.

Louis IX perfectionne cette administration. De 1254 à 1270, de grandes ordonnances se succèdent. Celle de 1254-1256 sur les baillis et les sénéchaux vise à corriger les abus (DOC. 8 p. 59). Saint Louis développe la **justice royale** en facilitant sa pénétration aux dépens de celle des seigneurs (DOC. 7 p. 59).

Les ordonnances monétaires de 1263-1265 imposent la seule monnaie du roi dans tout le domaine. Cette monnaie royale a également cours dans le royaume sans être encore partout un monopole. Louis IX crée en 1266 une monnaie d'argent, le

gros tournois, puis l'écu d'or avant 1270. Son système monétaire est fondé sur un rapport fixe entre l'or et l'argent.

3. Saint Louis, roi « Très Chrétien »

Les réformes sont inséparables dans l'esprit de saint Louis des mesures de moralité publique qui visent à instaurer l'idéal chrétien. Ses ordonnances luttent contre l'usure, le blasphème, la prostitution.

Louis IX, fidèle au serment du sacre, prend à cœur de **lutter contre les ennemis de l'Église**. Le roi doit mettre son épée au service de Dieu, comme s'il était son vassal. Il participe à la 7^e **croisade**. Il meurt en 1270 au cours de la 8^e.

Dans le royaume, il lutte contre les **hérétiques** cathares. Louis IX impose aussi aux **Juifs** des mesures discriminatoires comme le port d'insignes spécifiques.

Influencé par la nouvelle spiritualité des **ordres mendiants** comme les franciscains, il multiplie les exercices de **piété**. Soucieux de son salut, il peut s'imposer une discipline quasi monastique sans renoncer à d'autres moments aux plaisirs de la vie d'un roi. Il tend à **imiter le Christ**, distribue l'aumône aux pauvres et aux moines. Il finance à grand frais la construction d'abbayes comme celle des cisterciens de Royaumont. Il rassemble à Paris les reliques de la Passion du Christ dont la sainte couronne d'épines (DOC. 6 p. 58). Pour les conserver, il fait édifier la **Sainte Chapelle** (DOC. 4 p. 57). Son règne marque le transfert de sacralité de l'Église vers la personne du roi, devenue image du Christ. C'est le moment décisif de l'affirmation d'une **religion royale**.

Roi très chrétien, il représente également les vertus d'un roi chevalier, courageux, loyal, même envers ses ennemis, soucieux du sort des hommes. Il sait faire preuve d'autorité mais reste à l'écoute. Parfait prud'homme, il est sage et vaillant. Bon chrétien, saint Louis est également bon père, bon fils et bon époux.

Peu importe la réalité des témoignages édifiants. Ils montrent l'image que se faisait le 13^e siècle chrétien du roi idéal. Louis IX devient saint Louis après sa canonisation en 1297.



Bibliographie

Les grands personnages du Moyen Âge, «La doc par l'image», n° 159, Nathan, oct. 2006.

F. MENANT, H. MARTIN, B. MERDRIGNAC, M. CHAUVIN, *Les Capétiens, Histoire et dictionnaire, 987-1328*, coll. Bouquins, Robert Laffont, 1999.

J. LE GOFF, *Saint Louis*, Gallimard, 1996.

2 Présentation des documents

→ Page 55 du livre de l'élève

DOC. 1 : d'ouverture : Saint Louis (miniature du 14^e siècle, Registre des Ordonnances de l'Hôtel du roi, Archives nationales, Paris).

→ Pages 56-57 du livre de l'élève

DOC. 2 : Saint Louis et l'affaire du sire de Coucy. Texte extrait de *Vie de Saint Louis*, d'après Guillaume de Nangis, deuxième moitié du 13^e siècle.

DOC. 3 : Saint Louis jugeant l'affaire du sire de Coucy. Guillaume de Saint-Pathus, *Vie et miracles de saint Louis*, enluminure, vers 1330-1350 (BNF Paris).

DOC. 4 : La France de saint Louis : carte des auteurs entourée de : la Sainte Chapelle édifée de 1243 à 1248 ; le Sacre de Louis IX à Reims en 1226, miniature du pontifical champenois, après 1250 ; la monnaie royale : gros tournois d'argent et écu d'or, 13^e siècle ; photo d'Aigues-Mortes : tours édifées par saint Louis, remparts édifés par son fils Philippe le Hardi, deuxième moitié du 13^e siècle.

→ Pages 58-59 du livre de l'élève

DOC. 5 : Cérémonie du sacre en la cathédrale de Reims (miniatures du pontifical champenois, après 1250).

DOC. 6 : Saint Louis en prière devant les reliques de la Passion (miniature extraite de *Vie et miracles de Saint Louis*, 14^e siècle).

DOC. 7 : Saint Louis rendant la justice sous un chêne (illustration extraite de *Il y avait autrefois*, par E. Billebault, manuel *Histoire de France cours élémentaire*, 1960).

DOC. 8 : texte d'après l'ordonnance de saint Louis, 1254.

→ Page 60 du livre de l'élève

DOC. 9 : Portrait de Clovis. Miniature du début du 16^e siècle, Jean de Pichore, musée Condé – Château de Chantilly. (Dimensions : hauteur : 15 cm ; largeur : 11,5 cm)

DOC. 10 : Portrait de Louis XVI. Antoine François Callet – 1776. Musée d'histoire nationale de Versailles. (Dimensions : hauteur : 2,40 m ; largeur : 1,92 m).

3 Présentation de la séquence

L'étude du règne de saint Louis permet de comprendre comment les successeurs de Hugues Capet posent les fondations du royaume de France et le rôle particulier joué par saint Louis dans le renforcement de l'autorité royale.

Connaissances

- Les rois capétiens, monarques de droit divin, accroissent leur autorité face aux grands féodaux.
- Ils agrandissent leur domaine – le domaine royal – par différents moyens (guerre, rachat de terres, mariages ou héritages).
- Ils mettent en place une administration efficace.

- La justice du roi s'impose face à celle des seigneurs.
- La monnaie du roi est reconnue sur tout le territoire.
- Louis IX, reconnu comme le roi chrétien idéal, devient saint Louis après sa mort.

Capacités et attitudes

- Savoir identifier, dans la représentation d'un roi, les attributs du pouvoir royal et en comprendre la signification (séance 1).
- Savoir lire un texte historique : saint Louis et l'affaire du sire de Coucy, et en maîtriser le vocabulaire spécifique (séance 2).
- Comprendre non seulement la trame du récit mais également ce que ce texte révèle de l'exercice du pouvoir de Louis IX.
- Mettre en relation une carte et les documents qui l'accompagnent pour comprendre la situation de la France sous saint Louis et saisir quelques traits du suzerain (séance 3).

Séance 1

Le portrait du roi

Livre p. 55

Lecture de la consigne : « *Observe la miniature de saint Louis. Note les éléments de ce portrait* ». Le maître s'assure de la compréhension de la consigne. Il met les élèves en situation d'observation et de recherche. Puis, il relève les réponses au tableau. Il reprend les formulations de la classe. Les termes « main de justice » ou « sceptre » ne seront certainement pas proposés.

Lors de la mise en commun, les réponses des élèves peuvent être notées sous forme de tableau.

les éléments	ce que je vois	ce que je sais ou mes questions
l'auréole	un cercle doré, entourant la tête	
la couronne	couleur or	
la tunique	longue cape, aux larges manches, tissu de couleur bleue, orné de fleurs de lys dorées, doublure blanche	
le sceptre	longue tige tenue dans la main droite	
la main de justice	longue tige tenue du côté gauche, terminée par une main dont trois doigts sont levés	

Lorsque les deux premières colonnes sont remplies, le maître demande aux élèves ce qu'ils connaissent sur ces éléments ou quelles questions ils se posent à leur sujet. Il renseigne la troisième colonne en se gardant d'apporter les réponses. Elles seront données dans l'étude du chapitre.

Séance 2

Saint Louis et la justice

Livre p. 56

Lecture magistrale du texte par le maître, puis lecture silencieuse par les élèves.

Le maître lève les difficultés lexicales (« convoquer », « inflexible », « brûler de faire la justice »...)

La compréhension du texte est difficile. Il convient de ménager deux temps dans le questionnement.

Compréhension du récit (DOC. 2)

Les élèves répondent par écrit et au brouillon aux trois premières questions. Correction collective :

Trois jeunes gens ont pénétré sur des terres qui appartenaient à un seigneur. Ce seigneur les punit de mort par pendaison. Le châtiment est disproportionné par rapport à la faute commise. Saint Louis convoque le seigneur de Coucy pour le juger.

Les questions 4, 5 et 6 sont traitées collectivement. Ces questions portent sur l'idée principale du texte : saint Louis cherche à imposer la justice du roi, elle doit s'appliquer à tous et être la même pour tous.

Le seigneur de Coucy pense que ses pairs, des seigneurs qui rendent la justice comme lui, vont le soutenir et ne pas le punir sévèrement. Il est jugé par saint Louis (question 5). Le roi renonce, à contre cœur, à condamner à mort le fautif. Néanmoins, il le punit très lourdement (question 6). Il ne veut pas s'attirer l'hostilité des seigneurs.

Exploitation du document 3

Question 7 : les élèves retrouveront facilement les trois jeunes gens à gauche, saint Louis à droite. Par déduction, ils identifieront le groupe central comme étant celui des seigneurs.

Les doigts levés symbolisent les échanges et l'opposition entre le roi et les pairs du seigneur Coucy.

Une trace écrite résume ce que les élèves ont appris.

Séance 3

L'œuvre de saint Louis

Livre p. 57

Le maître fait lire la consigne et s'assure de sa compréhension. Il explique l'expression « domaine royal », le mot « intégré ». Les élèves travaillent individuellement ou par deux. Au cours de la mise en commun, les réponses attendues sont les suivantes :

élément du document	ce qu'il nous apprend
Reims : sacre de Louis IX	Louis IX, comme tous les rois capétiens, est sacré à Reims. Il tient son pouvoir de Dieu.
Paris : la Sainte Chapelle	Saint Louis édifie cette chapelle sous son règne. Cette construction montre l'importance qu'il accorde à la religion.
le domaine royal	Saint Louis, comme les premiers rois capétiens, exerce son autorité sur un territoire limité situé au nord et au centre de la France.
les territoires intégrés	Saint Louis agrandit le domaine royal en annexant des territoires situés à l'ouest et au sud de la France.

élément du document	ce qu'il nous apprend
Aigues-Mortes : les remparts	Il fait édifier le port d'Aigues-Mortes. Ce port met son domaine en contact avec la Méditerranée.
sur l'ensemble du territoire : la monnaie royale	Saint Louis impose sa monnaie dans tout le royaume.
la frontière Est du royaume	Le territoire de la France à cette époque est réduit par rapport au territoire actuel.

À l'issue de cette mise en commun, le maître invite les élèves à dégager les points importants : *Louis IX est sacré à Reims. C'est un roi très chrétien. Il agrandit le domaine royal. Il impose la monnaie du roi sur tout le territoire.*

Cette synthèse peut faire l'objet d'une trace écrite.

Séance 4

Consolidation des acquis

Livre p. 58-59

Le maître lit le premier paragraphe : « Saint Louis, un roi capétien ». Il s'arrête sur la dernière phrase : « Le règne de Saint Louis au 13^e siècle renforce le pouvoir du roi » et propose aux élèves de répondre à la question : « Comment Saint Louis et les rois capétiens réussissent-ils à imposer leur autorité sur des seigneurs parfois plus puissants qu'eux ? »

Le maître met les élèves en activité.

Un groupe étudie le paragraphe 2 p. 58 et répond au questionnaire suivant :

Pourquoi le sacre est-il une cérémonie importante ? Quels objets sont remis au roi lors du sacre ? Pourquoi Louis IX est-il devenu saint Louis ?

Un autre groupe étudie les paragraphes 3, 4, 5 et 6 et répond au questionnaire suivant :

Comment le roi agrandit-il son domaine ? Quelles réformes met-il en place ?

La mise en commun doit permettre une validation des réponses.

La synthèse de cette séance correspond au « Je sais maintenant » (p. 60) que le maître peut faire mémoriser de la façon qui lui semble la plus adaptée.

Histoire des arts

Sens de l'étude

Au cours de la séquence, les élèves ont travaillé sur les attributs du pouvoir et leur signification. À travers l'étude de ces deux œuvres de taille et de nature différentes : une enluminure du début du 16^e siècle réalisée par Jean Pichore et un tableau monumental peint par Antoine François Callet en 1776, il s'agit de montrer aux élèves comment le pouvoir royal se met en scène.

Pistes pour mener le travail avec les élèves

Le travail d'observation et de description porte successivement sur l'enluminure et le tableau. Les élèves peuvent avoir un tableau à double entrée à compléter.

1. Ils relèvent

- la date de création et les dimensions (hauteur : 15 cm ; largeur : 11,5 cm pour le premier - hauteur : 2,40 m ; largeur : 1,92 m pour le second) ;
- le nom du personnage représenté ;
- les couleurs dominantes (les bleus, blancs et ors dans les deux ; le rouge et le vert très nettement apparents dans l'enluminure).

2. Ils décrivent

- la façon dont est construite l'œuvre ;
- la place du personnage, les éléments de décor ;
- la stature du personnage (allure, vêtements et objets – couronne, sceptre, épée, main de justice, trône) ;

3. Ils donnent leurs impressions sur ce qu'ils voient.

Puis les élèves :

- comparent ces deux œuvres et soulignent leurs points communs et leurs différences ;

- essayent de dire ce que chacune d'elles veut faire comprendre à ceux qui la regardent et expliquent le titre figurant dans le manuel au-dessus des deux œuvres reproduites ;
- confrontent leurs impressions du début avec leur analyse.

Le maître valide ou non leurs propositions et leur donne quelques éléments d'explication complémentaires.

Explications complémentaires

Des similitudes fortes sont pointées entre les deux œuvres :

- la place centrale du souverain, les attributs royaux (il ne manque à Clovis que le collier de l'ordre du Saint Esprit) ;
- les couleurs communes, qui sont les couleurs royales, le rouge soulignant la majesté dans l'enluminure ; la présence du trône.

Dans les deux cas, malgré le temps qui les sépare (presque trois siècles), il ne s'agit pas tant de montrer la personne du roi que de donner à ceux qui regardent une image du pouvoir royal.

DOC. 9 : De petites dimensions puisqu'elle figure dans un manuscrit, l'enluminure montre les attributs du roi tels qu'ils se sont progressivement normalisés. Dans cette œuvre datée du 16^e siècle, on peut remarquer que le personnage représenté est Clovis qui a vécu de la fin du 5^e siècle et au début du 6^e. C'est une façon de dire que Clovis, sacré à Reims comme le sont ensuite les souverains du royaume de France, est considéré comme le premier roi de France. Assez sobrement vêtu, assis sur son trône, le roi affirme son pouvoir en brandissant le sceptre et la main de justice.

DOC. 10 : Louis XVI au contraire imposant, monumental, pose en majesté et incarne la toute puis-

8. Saint Louis et le pouvoir du roi

sance royale. Il est le monarque absolu, sûr de lui. La richesse des tissus, des vêtements du roi (les dentelles par exemple) comme des habits de sacre (le manteau royal) et des décors frappent. Tous ces éléments, comme la colonne à gauche symbole de la force, renforcent l'impression de puissance. Elle est destinée à impressionner les sujets du roi.

Le peintre Antoine François Callet a répondu à une commande officielle de Louis XVI en 1775.

Ce tableau a été copié maintes fois et diffusé dans les provinces françaises (on peut encore le voir dans un certain nombre de musées). Le peintre a énormément emprunté au tableau représentant Louis XIV en pied de H. Rigaud (DOC. 1 p. 109) qui a influencé l'art du portrait officiel. Ainsi, par exemple, retrouve-t-on ces influences en regardant les portraits des empereurs (Napoléon I^{er}, Napoléon III), des rois (Louis XVIII, Charles X, Louis Philippe) qui ont dirigé la France au 19^e siècle.